

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

LE PRESENT COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE, NI UNE SOLLICITATION D'OFFRE D'ACQUISITION DE TITRES.

UN INVESTISSEMENT DANS DES ACTIONS COMPORTE DES RISQUES SUBSTANTIELS ET DES INCERTITUDES. L'INVESTISSEUR POTENTIEL DOIT ÊTRE EN MESURE DE SUPPORTER LE RISQUE ECONOMIQUE D'UN INVESTISSEMENT DANS DES ACTIONS ET DE FAIRE FACE A UNE PERTE PARTIELLE OU TOTALE DE SON INVESTISSEMENT. LES INVESTISSEURS DEVRONT FONDER LEUR DECISION D'INVESTISSEMENT SUR LE PROSPECTUS, ET EN PARTICULIER, SUR LES FACTEURS DE RISQUE TELS QUE DECRITS DANS LE PROSPECTUS QUE TINC COMM. VA S'ATTEND A PUBLIER APRES SON APPROBATION PAR L'AUTORITE DES SERVICES ET MARCHES FINANCIERS BELGE – LA FSMA – ET QUI POURRA ÊTRE OBTENU AU SIEGE SOCIAL DE TINC ET SUR [www.tincinvest.com](http://www.tincinvest.com).

## TINC annonce son projet d'introduction en bourse sur Euronext Bruxelles

Anvers, 13 mars 2015, 17h40 CET

TINC Comm. VA (« TINC » ou « la Société »), une société d'investissement belge spécialisée dans les actifs d'infrastructure, annonce aujourd'hui son intention d'introduire (« l'IPO » ou « l'Offre ») ses actions ordinaires sur Euronext Bruxelles.

L'objectif de TINC est de lever approximativement 140 millions d'euros dans le cadre d'une offre composée en partie de nouvelles actions et en partie d'actions existantes.

### Points principaux TINC

- TINC est une société d'investissement belge détenant principalement des actifs d'infrastructure publics et privés matures et opérationnels. TINC détient un portefeuille diversifié d'une valeur d'environ 150 millions d'euros dans des partenariats publics-privés (PPP), dans l'énergie et dans les real assets situés en Belgique et aux Pays-Bas.
- L'objectif de TINC est d'agrandir son portefeuille d'investissement en utilisant les capitaux levés par le biais de l'IPO. TINC bénéficiera de l'expertise et de la capacité d'origination de la joint venture TDP, spécialisée dans l'infrastructure.
- TINC entend se positionner comme une action à dividende. La politique de dividende de TINC s'appuie sur des cash-flows à long terme de qualité stables, prévisibles et durables.
- Les membres du conseil d'administration et du comité exécutif de TINC peuvent s'appuyer sur une longue expérience dans le secteur de l'infrastructure.
- TINC sera la première société d'investissement en infrastructure cotée sur Euronext Bruxelles et offrira ainsi aux investisseurs une opportunité unique d'investir dans cette classe d'actifs.

**Description de la société**

TINC est une société d'investissement belge détenant principalement des actifs d'infrastructure publics et privés matures et opérationnels. TINC détient un portefeuille diversifié d'une valeur d'environ 150 millions d'euros dans des partenariats publics-privés (PPP), dans l'énergie et dans les real assets situés en Belgique et aux Pays-Bas.

Depuis sa création en 2007, TINC, anciennement connue sous le nom de DG Infra+, a investi dans un portefeuille diversifié d'actifs d'infrastructure tels que des autoroutes, des lignes de tram, projets d'accommodations, des parkings et dans l'énergie. Ce portefeuille, principalement composé d'actifs d'infrastructure matures et opérationnels, génère des cash-flows à long terme de qualité stables, prévisibles et durables.

**Une stratégie axée sur la croissance**

L'objectif de TINC est d'étendre son portefeuille d'investissement en investissant les capitaux levés par l'IPO dans de nouveaux investissements en infrastructure. TINC bénéficiera d'un accès au marché des infrastructures grâce à l'expertise et à la capacité d'origination de la joint venture TINC Development Partners (TDP). TINC a déjà identifié plusieurs opportunités d'investissement.

TINC restera très active sur ses marchés traditionnels de Belgique et des Pays-Bas et envisage également de s'étendre aux pays voisins.

**Action à dividende**

TINC entend se positionner comme une action à dividende. La politique de dividende de TINC s'appuie sur des cash-flows à long terme de qualité stables, prévisibles et durables.

La rentabilité durable de TINC permet de créer de la valeur pour ses actionnaires par (i) un dividende durable et (ii) une croissance de la valeur des capitaux propres par le réinvestissant des résultats non distribués.

**Cotation**

En lançant son IPO, TINC entend attirer des capitaux en vue de financer la future croissance de son portefeuille d'investissement. En outre, la société offrira aux investisseurs l'opportunité d'investir dans des actifs d'infrastructure.

**Gestion & direction**

TINC est gérée<sup>1</sup> par une équipe de professionnels expérimentée en infrastructure, issue de TDP, la joint venture en infrastructure de Belfius et Gimv. Le comité exécutif est composé de cinq membres : Manu Vandebulcke (Chief Executive Officer), Filip Audenaert (responsable financier), Karoy Hornyák (responsable pour les PPP et la gestion du portefeuille), Bruno Laforce (conseil général, responsable IR et compliance) et Chrisbert van Kooten (responsable pour les Pays-Bas).

---

<sup>1</sup> TINC Comm. VA est gérée par TINC Manager SA, une filiale de TDP SA.

Le conseil d'administration sera composé de sept administrateurs, dont trois administrateurs indépendants (parmi lesquels le président) et quatre administrateurs non exécutifs désignés par les principaux actionnaires, Belfius et Gimv. Leur nomination fera l'objet d'une communication ultérieure.

Manu Vandenbulcke, CEO de TINC : « *Nous sommes heureux d'annoncer notre intention d'introduire TINC sur Euronext Bruxelles. Depuis sa création en 2007, la société n'a cessé d'investir dans des projets d'infrastructure. Cette cotation offrira à TINC les outils et les moyens nécessaires pour financer la future croissance de son portefeuille d'investissement, tout en proposant aux investisseurs institutionnels et particuliers un accès flexible à une classe d'actifs qui était, jusqu'à présent, restée relativement inaccessible pour des raisons de taille, de durée et de liquidité. Nous sommes convaincus que TINC continuera à assurer son rôle de partenaire financier à long terme pour les initiatives d'infrastructure publiques et privées. TINC est prêt à poursuivre son ambitieuse stratégie de croissance.* »

Marc Vercruyse et Peter Vermeiren, respectivement de Gimv et Belfius, à propos de TINC : « *En 2007, Gimv et Belfius ont fait le choix stratégique de combiner leurs forces au sein d'une joint venture en infrastructure. Grâce à cette initiative, nous avons créé un outil capable de mobiliser de l'épargne en vue d'investir dans des projets d'infrastructure publics et privés avec une pertinence pour la communauté. TINC a pu bénéficier de cette solide plateforme et est devenue, au fil du temps, un acteur local majeur dans le domaine des investissements en infrastructure. Nous sommes convaincus que TINC est désormais prête à franchir un palier supplémentaire dans sa stratégie de croissance. En tant qu'actionnaires principaux, nous continuerons de soutenir l'équipe de direction et resterons un partenaire solide, y compris après l'IPO.* »

### L'offre

TINC entend lever un maximum d'environ 140 millions d'euros. L'offre sera composée en partie de nouvelles actions et en partie d'actions existantes et prendra la forme d'une offre publique pour les investisseurs particuliers en Belgique et d'un placement privé pour les investisseurs institutionnels belges et internationaux.

Les détails de l'offre seront communiqués à l'avance et après approbation du prospectus par la FSMA. KBC Securities SA et Belfius Banque SA ont été désignées coordinateurs globaux et Banque Degroof a été désignée « co-lead manager » dans le cadre de l'introduction en bourse envisagée.

À la suite de l'opération, TINC devrait posséder environ 70 % du flottant de son capital émis. Les principaux actionnaires de TINC, Gimv et Belfius, resteront liés à la société.

TINC entend utiliser les capitaux ainsi levés pour financer sa stratégie de croissance.

D'autres détails sur ce projet d'introduction en bourse seront communiqués en temps voulu.

### Contact :

Manu Vandenbulcke, CEO TINC

T +32 3 290 21 73 – [manu.vandenbulcke@tincinvest.com](mailto:manu.vandenbulcke@tincinvest.com)

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur notre site [www.tincinvest.com](http://www.tincinvest.com).

Pour recevoir nos communiqués de presse, rendez-vous sur notre site [www.tincinvest.com/communiques-de-presse](http://www.tincinvest.com/communiques-de-presse).

**DISCLAIMER**

L'information contenue dans le présent communiqué n'est divulguée qu'à des fins d'information générale et ne prétend pas être entière ou complète.

Le présent communiqué ne constitue pas, ni ne fait partie, d'une offre ou d'une invitation à vendre ou à émettre des titres, ou toute sollicitation d'offre d'achat de titres, et tout achat ou souscription d'actions de la Société qui seront vendues dans le cadre de l'offre ne doit être effectué que sur la base des informations contenues dans le prospectus qui sera émis en temps utile dans le cadre de l'offre et de tous suppléments à celle-ci. Le prospectus contiendra des informations détaillées sur la Société et sa direction, sur les risques associés à un investissement dans la Société, ainsi que des états financiers et d'autres données financières.

Ces documents ne sont pas destinés à être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis. Ces documents ne constituent pas, ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat des titres aux États-Unis. Les titres mentionnés dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié, (le "Securities Act") et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis, sauf en vertu d'une exemption aux exigences d'inscription du Securities Act. Il n'y aura pas d'offre publique de titres aux États-Unis.

Le présent communiqué ne s'adresse et ne vise que les personnes situées dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen (« EEE ») autres que la Belgique, qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(1)(e) de la Directive Prospectus (Directive 2003/71/CE telle que modifiée, en ce compris la Directive 2010/73/UE, dans la mesure où celle-ci est transposée dans l'Etat Membre de l'EEE concerné) et de toute réglementation transposant celle-ci dans chaque Etat membre de l'EEE concerné (la « Directive Prospectus ») (« Investisseurs Qualifiés »). De plus, au Royaume-Uni, ce communiqué n'est distribué et n'est adressé qu'aux Investisseurs Qualifiés (i) qui possèdent une expérience professionnelle dans les matières liées aux investissements relevant de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« Order »), et aux Investisseurs Qualifiés visés à l'article Article 49(2)(a) à (d) de l'Order, et (ii) aux personnes auxquelles il peut autrement être légalement communiqué (toutes ces personnes étant désignées collectivement comme des "Personnes Concernées"). Toute activité d'investissement à laquelle le présent communiqué se réfère, ne pourra être proposée ou conclue qu'avec des Personnes Concernées. Toute personne qui n'est pas une Personne Concernée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur ce document ou toutes informations qu'il contient.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne sont pas destinés à être publiés, distribués ou diffusés aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué contient des déclarations qui sont ou sont susceptibles d'être des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par le recours à une terminologie prospective, en ce compris des mots tels que « croit », « estime », « prévoit », « s'attend à », « a l'intention de », « pourrait », « peut », « compte », « continu », « actuel », « potentiel », « pressent », ou « projette »,

« vise », « cherche » ou « devrait », et comprennent également des déclarations de la Société concernant les résultats escomptés de sa stratégie. De par leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis du fait qu'elles ne constituent pas des garanties de résultats futurs. Les résultats actuels de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations prospectives. La Société ne s'engage pas à réviser ou mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, sauf dans la mesure où la loi l'exige.

La date de cotation sur Euronext Brussels peut être influencée par des éléments tels que les conditions de marché. Il n'existe aucune garantie que cette cotation aura lieu et vous ne devez pas fonder vos décisions financières sur les intentions de la Société quant à cette cotation à ce stade. La réalisation de l'acquisition des titres concernés par le présent communiqué peut exposer l'investisseur à un risque significatif de perte de l'intégralité du montant investi. Le présent communiqué ne constitue pas une recommandation relative à l'offre. La valeur des actions peut baisser ou augmenter. Les investisseurs potentiels devraient consulter un conseiller professionnel en ce qui concerne l'adaptation de l'offre à la personne concernée.